

**Séance du lundi 5 novembre 2018**  
Date de Convocation : lundi 29 octobre 2018  
Nombre de Conseillers en exercice : 39

**N° 2018.11.12 - Personnel Territorial - modifications d'emplois**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Pierre LURIN, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE, Jean-Luc ROUX

**Excusés ayant donné procuration :**

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Denise DARBON à Elisabeth PASUT, Pascale BONNET SIMON à Julien LE GLOU, Abdallah CHIBI à Alain BONTEMPS, Gérard LORA TONET à Martine DESBENOIT, Catherine MAITRE à Jean-François DEBAT, Georges RAVAT à Pierre LURIN

**Absent :**

Annick VEILLEROT

**Secrétaire de séance :** Ouadie MEHDI

**Rapporteur :** Jean-François DEBAT

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

- Par délibération en date du 24 septembre 2018, des modifications d'emplois ont été apportées, modifiant ainsi le tableau des emplois.

**Motivation et opportunité de la décision**

- Pour faire suite à des départs et à des recrutements, il convient de procéder à des modifications d'emplois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,

**Vu** la délibération en date du 24 septembre 2018 portant modification du tableau des emplois,  
**Vu** la présentation du dossier à la Commission Administration Générale – Coordination – Mutualisation / Finances – Ressources Humaines du 26 octobre 2018,

**A L'UNANIMITE des votants (31 voix), le Groupe d'Union de la Droite et du Centre ne prenant pas part au vote**

**DECIDE** de procéder aux modifications suivantes

- suppression d'un emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet,
- création d'un emploi de technicien territorial à temps complet,
  
- suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, (26,57h/35h),
- création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
  
- suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
  
- suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet,
  
- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
  
- création d'un emploi de chef de service de police municipal à temps complet,

#### **Impacts financiers**

En fonctionnement

Les crédits nécessaires seront imputés sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, chapitre 012 « charges de personnel », article 64111 « Rémunération personnel titulaire », et article 64131 « Rémunération personnel non titulaire ».

Pour rappel, le tableau des emplois fait apparaître le total suivant :

Tableau des emplois	Total postes cadres d'emplois	Total postes hors cadres d'emplois	Total général	Total postes non permanents
Au 24.09.2018	<b>801</b>	<b>31</b>	<b>832</b>	<b>67</b>
Au 05.11.2018	<b>799</b>	<b>31</b>	<b>830</b>	<b>67</b>